

CLIMAT, CYBER, PANDEMIE : LE MODÈLE ASSURANTIEL FRANÇAIS MIS AU DÉFI DES RISQUES SYSTÉMIQUES

AVIS - AVRIL 2022

Les risques climatique, cyber et pandémique sont de plus en plus fréquents et intenses, avec des conséquences de plus en plus graves. L'évolution de l'organisation de nos systèmes économiques et sociaux (digitalisation, mondialisation, dérèglement climatique) a conduit à cet accroissement des vulnérabilités.

90%

**DES ETI ET DES
PME FRANÇAISES**

ont été concernées par
une attaque cyber en 2019

180

MILLIARDS D'EUROS

c'est le montant des pertes
d'exploitation subies par les
entreprises au cours de la
pandémie de Covid-19

Le système assurantiel seul ne peut pas faire face à ces risques : un changement de paradigme est nécessaire, dans les politiques publiques ainsi que dans l'évolution des techniques assurantielles.

60%

c'est l'augmentation estimée des dégâts météo
d'ici 2050, d'après le groupe d'assurance Covéa

Comment le système assurantiel peut-il faire face à l'augmentation des risques systémiques ?

Le CESE prend la mesure de la montée des risques face auxquels le système assurantiel ne peut que partiellement répondre. Pour repousser le spectre de l'inassurabilité, le CESE entend fournir les éléments de réponse concrets pour mieux appréhender ces phénomènes, mieux les prévenir et mieux les indemniser. Cela doit passer par la technique d'assurance mais surtout par des politiques publiques garantes de la solidarité et de la prévention.

Le CESE formule **14 préconisations** visant à renforcer l'assurabilité, à travers trois axes : connaître, prévenir et indemniser les risques.

LES RAPPORTEURS :

Fanny Arav

fanny.arav@lecese.fr
01 44 43 64 24

Économiste et urbaniste, Fanny Arav est spécialiste de l'économie des transports. Elle représente l'UNSA au Conseil d'administration de SNCF Réseau et au CESE.

François-Xavier Brunet

francois-xavier.brunet@lecese.fr
01 44 43 64 20

Agent général d'assurance et président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarbes et des Hautes-Pyrénées, François-Xavier Brunet siège dans le groupe Entreprises.



1 CONNAÎTRE LES RISQUES : AMÉLIORER LA PRISE DE CONSCIENCE ET L'ACCULTURATION AU RISQUE

- **L'État** **stratège** **doit** **piloter** **le** **changement** **de** **paradigme** : créer une autorité politique au plus haut niveau de l'Etat, chargée de la prévention et de la gestion des risques majeurs.
- Introduire la culture de la connaissance et de la prévention des risques dans les formations initiales et continues et développer les formations à la cyber sécurité.
- Développer et valoriser les **formations et les carrières de risk management**, dans les secteurs privé et public.
- Renforcer les moyens dédiés au respect des plans de prévention des risques naturels majeurs prévisibles (PPRN), au niveau préfectoral et local.



2 PRÉVENIR LES RISQUES : RÉDUIRE L'EXPOSITION AUX RISQUES PAR L'INVESTISSEMENT DANS LA PRÉVENTION

- Engager les assureurs à renforcer les **investissements dits « verts »**, permettant non seulement de prévenir les risques mais aussi de lutter contre les causes des bouleversements environnementaux.
- Favoriser les **investissements de prévention sur le bâti** : dans certains cas, il ne faut pas « reconstruire à l'identique », afin d'éviter les sinistres futurs (par exemple, le bâti sur sol argileux).
- Soutenir les **investissements de prévention des entreprises**, notamment les TPE/PME, par un dispositif de suramortissement comptable ou de crédit d'impôt.
- Orienter les **investissements publics** vers des projets à forte plus-value environnementale et qui contribuent à la prévention des sinistres de toute nature.
- Augmenter la dotation budgétaire du fonds de prévention des risques naturels majeurs (le fonds Barnier) et élargir les critères d'éligibilité. Le CESE propose le recours éventuel à des fonds européens et au fléchage d'une partie du plan de relance.



3 INDEMNISER LES RISQUES : RESPONSABILISER ET PARTAGER LE RISQUE

- Favoriser l'**accès à un premier niveau de couverture assurantiel**, abordable (pour les particuliers, professionnels et entreprises), sur les garanties essentielles.
- **Créer une branche d'assurance dédiée au Cyber** et un contrat Cyber « socle » pour les TPE/PME. Ce contrat proposera les garanties essentielles : assistance au redémarrage de l'activité, perte d'exploitation...
- Préparer les assureurs à une **hausse des sinistres liés aux risques climatiques**, grâce à des financements dédiés et en élargissant la base des acteurs financiers.
- Compléter l'indemnisation des **risques agricoles** par l'introduction d'une part d'assurance paramétrique.
- Favoriser **la réalisation et la capitalisation de provisions** afin de pallier les conséquences d'événements majeurs en termes de pertes d'exploitation sans dommage.

